



SANGUINET

l'esprit village



Rapport d'orientation budgétaire 2024 Commune de Sanguinet

Présentation en commission finances : 15 février 2024

Présentation en conseil municipal : 7 mars 2024

Délibération : 2024-21



Sommaire

Préambule	3
1. Présentation du contexte socio-économique	3
1.1 Contexte général	3
1.2 Contexte local	4
1.3 Lois de finances pour 2024	5
1.4 Changement de nomenclature	5
2. Rétrospective	5
2.1 Rétrospective 2020 - 2023	5
2.1.1 Section de fonctionnement	5
2.1.2 Section d'investissement	6
2.2 Présentation des comptes administratifs consolidés 2023	6
2.2.1 Budgets annexes	6
2.2.2 Budgets autonomes	7
3 Budget primitif 2024 Commune	7
3.1 Dépenses de fonctionnement	7
3.2 Recettes de fonctionnement	10
3.3 Equilibre de fonctionnement	11
3.4 Dépenses d'investissement	11
3.5 Recettes d'investissement	12
3.6 Equilibre d'investissement	12
3.7 Autorisations de Programme / Crédits de paiement	13
4. Budgets primitifs 2024 consolidés (budgets annexes et autonomes)	15
4.1 Budgets annexes	15
4.2 Budgets autonomes	15
5. Présentation synthétique des annexes budgétaires	15
5.1 Fiscalité	15
5.2 Endettement	16
5.2.1 Ratio Klopfer	16
5.2.2 Extinction de la dette	17
5.2.3 Evolution des annuités de la dette	17
5.3 Indemnités perçues par les membres du Conseil municipal	18



Préambule

Les lois « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 06 février 1992 et «NOTRe » du 07 août 2015 ont instauré et renforcé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a également instauré une nouvelle obligation : présenter les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Etape obligatoire dans le cycle budgétaire, il doit être acté par délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire participe à l'information des élus en présentant les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif. Il permet au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires proposées.

1. Présentation du contexte socio-économique

1.1 Contexte général

Monde : une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le 4^{ème} trimestre 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, il n'est pas envisagé pour l'instant un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader.

L'évolution de la modération de l'inflation confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, il est prévu une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

France : la croissance est plus résiliente qu'attendue

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendue au premier semestre de 2023, sur fond de dynamisme du commerce extérieur. Après avoir stagné au premier trimestre, la croissance économique a retrouvé des couleurs au deuxième trimestre, malgré l'inflation persistante, notamment grâce



à la bonne performance des exportations. La croissance a été ~~légèrement négative~~ au troisième trimestre. Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages.

France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France.

France : les perspectives d'emploi restent favorables

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au 1^{er} trimestre (son niveau le plus bas depuis 1982), à 7,4% au 3^{ème} trimestre.

France : le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au 1^{er} trimestre 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au 2^{ème} trimestre.

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024.

Source : Rapport Caisse Epargne janvier 2024

1.2 Contexte local

Au 1^{er} janvier 2024, la population légale s'élève à 4 655 habitants.

La commune poursuit donc son évolution démographique à un rythme contenu avec une évolution de + 2,2% en 2023.

La Commune, comme toutes les collectivités, continue à subir un « *avis de tempête* » sur la question des prix de l'énergie. Celles-ci sont en effet confrontées à de multiples problématiques : la hausse brutale des prix, la difficulté de passer un nouveau marché à des prix raisonnables pour ceux qui arrivent en fin de contrat ; la défaillance de nombreux acteurs du secteur, qui n'ont plus la trésorerie suffisante pour acheter de l'énergie et la revendre aux collectivités. La commune de Sanguinet n'est pas épargnée par ces hausses (électricité, carburant, hausse significative des matières premières...). Il faudra compter sur une augmentation non négligeable des charges de fonctionnement.

En septembre 2023, la Commune de Sanguinet a modifié l'organisation des rythmes scolaires en passant à la semaine à 4 jours. L'offre de service périscolaire a été adaptée pour coller à la nouvelle organisation scolaire. Deux nouveaux services ont été créés : le Contrat local d'accompagnement à la scolarité et l'ouverture de l'espace jeunes le mercredi après-midi à titre expérimental.



1.3 Loi de finances pour 2024

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 et la loi de finances pour 2024 prévoient des mesures concernant le secteur public local. Ils impliquent encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques qui reste l'objectif du gouvernement.

1.4 Changement de nomenclature

A partir de 2024, la Commune de Sanguinet adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à la place de la M14. Cette nomenclature est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le conseil municipal a adopté ce référentiel par délibération 2023-100 du 14 septembre 2023 après avis favorable du Comptable du Service de gestion comptable de Parentis en Born.

2. Rétrospective financière

2.1 Rétrospective 2020-2023

2.1.1 Section de fonctionnement

Exprimé en milliers d'euros

Dépenses réelles	2020	2021	%	2022	%	2023	%	Evolution 2020-2023
Charges à caractère général	917	1 059	15%	1 283	21%	1 321	3%	44%
Charges de personnel	2 914	3 078	6%	3 211	4%	3 286	2%	13%
Atténuation de produits	332	338	2%	340	1%	349	3%	5%
Autres charges de gestion	329	314	-5%	311	-1%	362	16%	10%
Charges exceptionnelles	6	4		1	-	3		
Provisions pour impayés		4		4	-			
Total dépenses	4 498	4 797	7%	5 150	7%	5 321	3%	18%

Recettes réelles	2020	2021	%	2022	%	2023	%	Evolution 2020-2023
Atténuation charges personnel	273	264	-3%	285	8%	122	-57%	-55%
Produits des services	855	973	14%	943	-3%	1 602	70%	87%
Impôts et taxes	2 460	2 597	6%	2 835	9%	3 039	7%	24%
Dotations et participations	1 052	1 193	13%	1 279	7%	1 297	1%	23%
Autres produits de gestion	679	755	11%	742	-2%	861	16%	27%
Produits exceptionnels	51	388		27				
Reprise provisions impayés				4				
Total recettes	5 370	6 170	15%	6 115	-1%	6 921	13%	29%

En 2023 : 420 000€ de recette exceptionnelle d'assainissement

Rapport d'orientation budgétaire 2024 - Commune de Sanguinet



Auto financement	2020	2021	%	2022	%	2023	%	Evolution 2020-2023
Résultat de gestion	872	1 373	57%	965	-30%	1 600	66%	83%
Remboursement de la dette	481	499	4%	509	2%	506	-1%	5%
Epargne nette	391	874	124%	456	-48%	1 094	140%	180%

2.1.2 Section d'investissement

Pour cette même période, il a été réalisé 4 412 200 euros d'investissements. Ces dépenses ont été financées :

- sur fonds propres à hauteur 1 931 000€ (44%)
- par emprunts à hauteur de 2 159 600€ (48%)
- par des subventions à hauteur de 321 600€ (8%)

Les principales réalisations :

- équipement des services : 583 300€
- achat « Maison Dubos » : 534 400€
- achat de terrains : 525 600€
- aménagement du giratoire de la mairie et mise en sécurité : 435 400€
- création cimetière de Sainte Rose : 333 930€ (coût total 349 000€)
- aménagement de la route de Langeot : 299 150€
- extension de la salle de restauration du pôle périscolaire : 296 730€
- aménagement du centre bourg : 283 330€ (coût total 903 100€)
- réhabilitation des bâtiments communaux : 273 570€
- aménagement de sécurité voirie : 235 000€
- mise aux normes et extension de l'éclairage public : 202 160€
- aménagement des ports et du lac : 126 300€
- aménagement cœur de village II : 50 700€
- création cuisine centrale dans pôle périscolaire : 28 610€
- création abris bus : 18 970€
- création d'un Eco quartier : 11 400€

2.2 Présentation des comptes administratifs consolidés 2023

2.2.1 Budgets annexes

Exprimés en milliers d'euros et cumulés fonctionnement et investissement :

Budgets	Dépenses	Recettes
Commune	6 560	7 842
Bois et forêt	234	285
Tourisme	318	393
Lotissement	345	670
Total	7 457	9 190



L'excédent du budget principal permet de dégager de l'autofinancement et le taux d'endettement de la commune offre la possibilité de nouveaux emprunts pour les investissements à venir.

2.2.2 Budgets autonomes

Exprimés en milliers d'euros et cumulés fonctionnement et investissement :

Budgets	Dépenses	Recettes
CCAS	173	237
RPA	315	312
Total	488	549

3. Budget primitif 2024 « Commune »

Les priorités de l'exercice 2024 sont :

- aménager une nouvelle cuisine communale
- poursuivre l'étude de faisabilité de la salle omnisport
- poursuivre le projet Cœur de village II
- rénover les tribunes du stade
- poursuivre l'étude pour l'Eco quartier
- poursuivre l'étude de faisabilité de la voie de contournement

Le budget principal 2024 sera élaboré en tenant compte des directives de la loi de finances 2024. Les taux des taxes locales resteraient inchangés pour la quinzième année consécutive. Les équipements d'investissements municipaux doivent être adaptés à cette progression avec des coûts maîtrisés et des recettes optimisées.

3.1 Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général : 2 339 108€

Ce chapitre comprend une réserve de fonctionnement de 850 000 euros. Les commentaires ci-dessous ne tiennent pas compte de cette réserve.

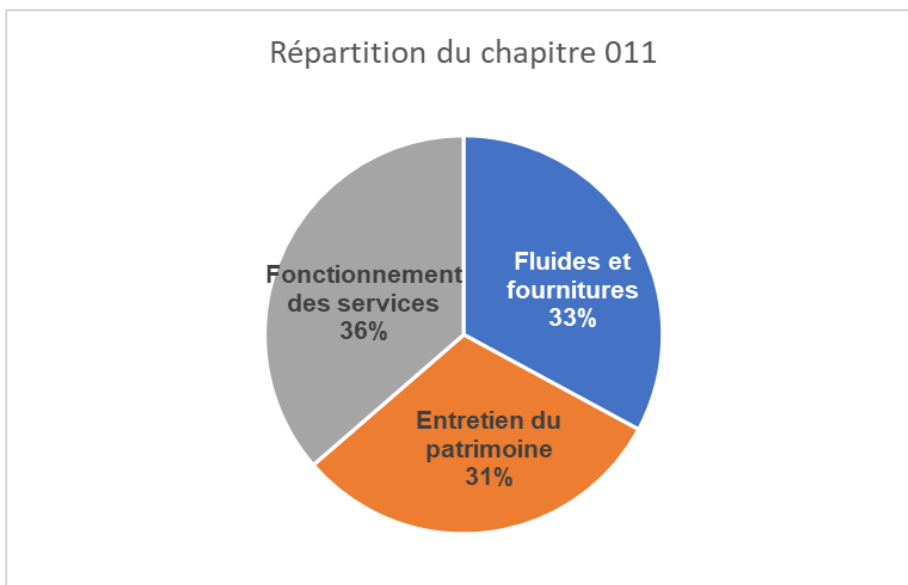
Les dépenses de ce chapitre représenteraient une hausse de 13% par rapport au compte administratif 2023, principalement due à :

- une incompressible augmentation des coûts des fluides (eau, carburant, combustibles, électricité)
- une augmentation importante de l'ensemble des fournitures (papier, denrées alimentaires)
- une prévision importante pour l'entretien des fossés communaux
- des prestations nouvelles (prestation vêtements, maintenance balayeuse, location modulaire après démolition école projet Cœur de village II)



Les principaux types de dépenses seraient répartis comme suit :

Type de dépenses	Montant en euros
Fluides et fournitures	489 808
Entretien du patrimoine	458 050
Fonctionnement des services	541 250



012 - Frais de personnel : 3 730 000€

Des postes vacants en 2023 faute de candidats au recrutement vont être pourvus en 2024 (chargé d'opération bâtiments, responsable du pôle éducation enfance jeunesse, policiers municipaux).

Des efforts ont été consentis pour limiter la hausse de la masse salariale en ne remplaçant pas certains départs.

La prime pouvoir d'achat instituée par le Gouvernement a été versée à l'ensemble du personnel communal en janvier 2024.

Les charges de personnel évoluent en fonction des facteurs suivants :

- attribution de 5 points d'indice pour l'ensemble du personnel à compter du 1^{er} janvier 2024,
- intégration dans la fonction publique d'agents recrutés initialement sur une base contractuelle,
- augmentations structurelles et réglementaires issues du « glissement vieillesse technicité » et augmentation des cotisations sociales,
- valorisation progressive du complément indemnitaire annuel depuis 2021.

	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024
Total des effectifs	87	89	89	85	90	89
Equivalent temps plein	78.69	80.51	81.81	77,65	84,04	79,13

014 - Atténuation de produits : 356 000€

Ce chapitre évoluerait de 2% par rapport au compte administratif 2023.

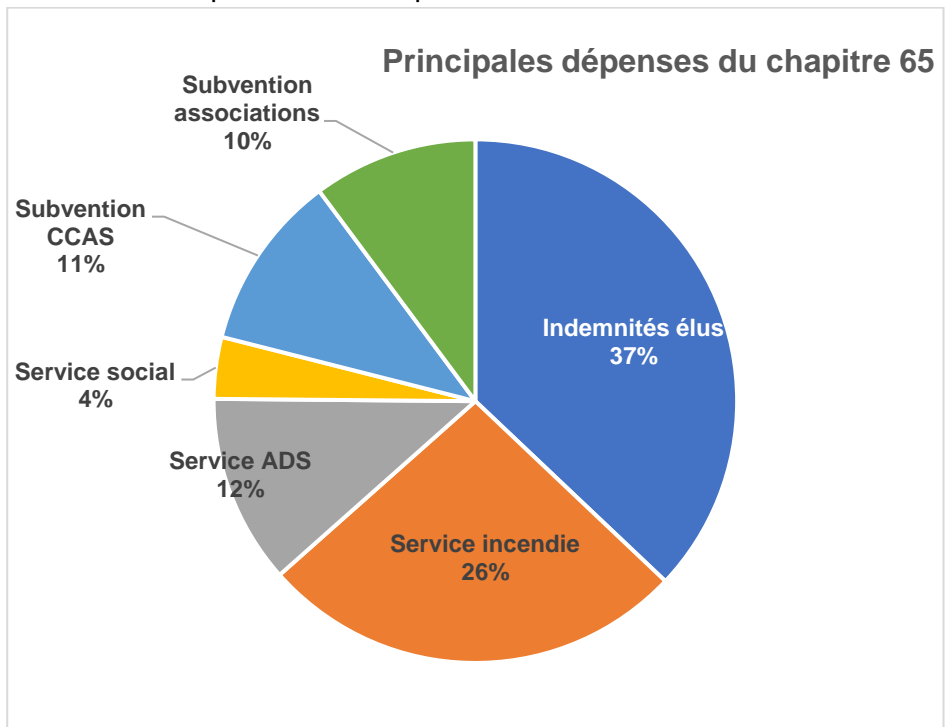
Ce chapitre intégrerait l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes des Grands Lacs suite à des transferts de compétences (voirie, tourisme...) et le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale. Ce fond basé, entre autres, sur des critères de richesse au sein des collectivités, contribue au financement des communes et des intercommunalités moins favorisées.



65 - Autres charges de gestion courante : 372 705€

Les principaux types de dépenses de ce chapitre seraient répartis comme suit :

Type de recettes	Montant en euros
Indemnités élus	136 300
Service incendie	97 000
Service « autorisation du droit du sol » ADS	43 000
Service social personnel	14 000
Subventions équilibres CCAS	40 000
Subventions associations	37 400



Ces charges augmenteraient de 3% par rapport au compte administratif 2023. Cette augmentation est principalement due à :

- la hausse de la participation au Service départemental d'incendie et de secours,
- la hausse des indemnités des élus (attribution de 5 points d'indice de rémunération supplémentaires dès janvier 2024 selon évolution réglementaire de la rémunération des élus).

66 - Frais financiers : 54 000€

Ce chapitre comprendrait le remboursement des intérêts de la dette, y compris les intérêts courus non échus.

La baisse serait de 13% par rapport au compte administratif 2023. Elle est due à l'extinction d'emprunt en 2024.

67 - Charges exceptionnelles : 4 200€

Ce chapitre comprendrait une provision pour annuler des titres des exercices antérieurs.

68 - Dotation aux provisions : 5 000€

Ce chapitre comprendrait une provision pour risques d'impayés.

Les provisions des années antérieures étant suffisantes, aucune provision supplémentaire n'a été nécessaire en 2023.

042 - Opérations d'ordre entre sections : 332 000€

Ce chapitre comprendrait des opérations comptables entre la section de fonctionnement et la section d'investissement n'ayant aucun impact budgétaire, notamment les dotations aux amortissements.

Il est à noter qu'à compter de 2024 l'amortissement se pratique dès l'année d'achat et non plus l'année suivante.



023 - Virement à la section d'investissement : 4 091 887€

Ce chapitre comprendrait la prévision d'autofinancement des dépenses d'investissement.

3.2 Recettes de fonctionnement

002 - Excédent antérieur reporté : 4 937 533€

Ce chapitre comprendrait l'excédent cumulé de fonctionnement 2023.

013 - Atténuation de charges : 102 007€

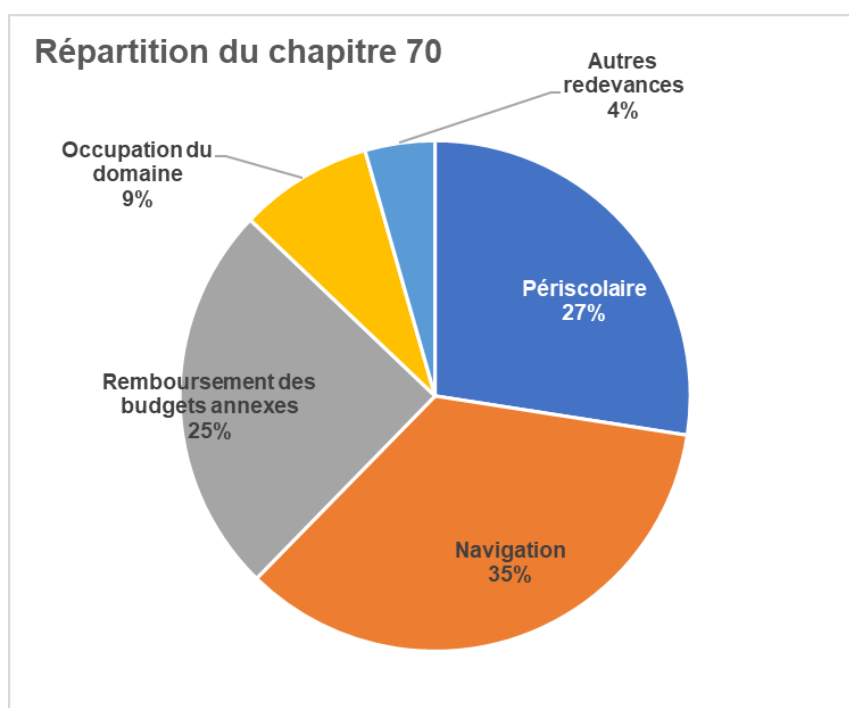
Ce chapitre prévoirait une baisse de recettes de 17% par rapport au compte administratif 2023. Cette diminution est principalement due à une estimation prudente des remboursements des indemnités journalières et à l'extinction des contrats aidés.

70 - Produits de services : 1 147 160€

Les recettes des produits de services devraient diminuer de 28% par rapport au compte administratif 2023. Cette diminution s'explique par une recette exceptionnelle perçue en 2023 (solde redevance assainissement collectif : 425 000€).

Les principaux types de recettes seraient répartis comme suit :

Type de recettes	Montant en euros
Périscolaire	315 000
Port et navigation	400 000
Remboursement des budgets annexes	284 300
Occupation domaine public	97 060
Autres redevances	50 800



73 - Impôts et taxes : 3 086 400€

Ce chapitre serait constant par rapport à 2023. Les recettes issues des taxes locales ne sont pas connues, elles ont été estimées à +3%.

Les recettes des autres taxes (droits de mutation et taxes sur terrains devenus constructibles) sont difficilement évaluables. L'estimation est donc faite à minima.

74 - Dotations et participations : 1 027 200€

Ce chapitre représenterait une baisse des ressources de 21% due à une dotation de solidarité rurale 2023 exceptionnelle.

**75 - Autres produits de gestion courante : 937 000€**

Ce chapitre constaterait une hausse de 9% par rapport au compte administratif 2023. Il comprendrait les loyers des campings et des locaux commerciaux. Cette augmentation s'expliquerait par le reversement de l'excédent du budget tourisme (152 000€) en 2024.

76 - Produits financiers : 100€

Ce chapitre comprendrait les revenus de placements contractés dans certaines banques lors de signatures de contrats d'emprunts.

78 - Reprise sur amortissement et provisions : 500€

Ce chapitre annulerait la provision pour les impayés le cas échéant.

042 - Opérations d'ordre entre sections : 47 000€

Ce chapitre comprendrait des opérations comptables entre la section de fonctionnement et la section d'investissement n'ayant aucun impact budgétaire, notamment les dotations aux amortissements des subventions reçues.

Il est à noter que dès 2024 l'amortissement se pratique dès l'année d'achat et non plus l'année suivante.

3.3 Equilibre de fonctionnement

La section de fonctionnement de l'exercice 2024 s'équilibrerait à 11 284 900 euros.

3.4 Dépenses d'investissement

16 - Remboursement d'emprunt : 2 549 280€

Ce chapitre comprendrait :

- le remboursement du capital de la dette courante 2024 : 367 177€
- le remboursement du capital 2025 : 350 000€
- la réserve pour investissement : 1 832 103€.

Dépenses estimées pour les équipements : 3 589 820€

La priorité serait donnée aux opérations qui ont débuté les années antérieures telles que :

- l'aménagement d'une nouvelle cuisine communale : 353 400€
- la rénovation des tribunes du stade : 212 000€
- l'étude portant sur la faisabilité de la voie de contournement : 31 250€
- les études portant sur la création d'un éco quartier : 30 000€

Les principales nouvelles opérations seraient :

- la construction d'un espace socio culturel et d'une école maternelle dans le cadre du projet Cœur de village II : 1 955 000€ (AP/CP 2026 : 9 000 000€ ttc)
- l'équipement des services communaux : 329 600€ (dont goupil : 36 000€ et balayeuse : 173 000€)
- la mise aux normes de l'éclairage public : 153 000€
- l'équipement des bâtiments communaux : 121 500€
- la mise en place de panneaux photovoltaïques sur 5 bâtiments communaux : 100 000€ (AP/CP 2025 : 422 000€ ttc)
- la sécurisation des voiries : 58 000€



- l'aménagement d'une aire de jeux : 35 000€
- la mise en place d'un budget participatif : 30 000€
- la poursuite d'étude de faisabilité pour la salle omnisports : 15 000€ (AP/CP 2027 : 3 940 000€ ttc)

040 - Opérations d'ordre entre sections : 47 000€

Ce chapitre comprendrait des opérations comptables entre la section de fonctionnement et la section d'investissement n'ayant aucun impact budgétaire, notamment les dotations aux amortissements des subventions reçues.

041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section : 780 000€

Ce chapitre comprendrait des opérations comptables dans la même section n'ayant aucun impact budgétaire. Ces opérations comptables seraient nécessaires pour formaliser un legs immobilier.

3.5 Recettes d'investissement

001 - Excédent antérieur reporté : 607 209€

Ce chapitre comprendrait l'excédent d'investissement de 2023.

024 - Produits de cessions : 708 000€

Ce chapitre comprendrait la vente de deux terrains et du matériel technique.

10 - Dotations - Fonds divers - Réserves : 395 004€

Les principaux types de recettes seraient répartis comme suit :

- le fonds de compensation de TVA : 45 000€
- la taxe d'aménagement : 350 004€.

13 - Subventions d'investissement : 52 000€

Ce chapitre intégrerait les subventions notifiées relatives à l'aménagement d'une nouvelle cuisine communale.

040 - Opérations d'ordre entre sections : 332 000€

Ce chapitre comprendrait des opérations comptables entre la section de fonctionnement et la section d'investissement n'ayant aucun impact budgétaire, notamment les dotations aux amortissements.

041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la même section : 780 000€

Ce chapitre comprendrait des opérations comptables dans la même section n'ayant aucun impact budgétaire. Ces opérations comptables seraient nécessaires pour formaliser un legs immobilier.

021 - Virement de la section de fonctionnement : 4 091 887€

Ce chapitre comprendrait les fonds propres qui seraient dégagés de la section de fonctionnement pour financer les emprunts et investissements.

3.6 Equilibre d'investissement

La section d'investissement de l'exercice 2024 s'équilibrerait à 6 966 100 euros.



3.7 Autorisations de Programme / Crédits de paiement

1 - Autorisation de programme terminée**Extension self pôle périscolaire - opération 2003**

Dépenses	AP						CP				Total
	Initiale	Actualisation					Réalisé				
	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	
Etudes	15 500	30 000	43 668	45 263	45 167	44 819	8 668	34 889		1 262	44 819
Travaux	255 400	315 000	280 864	272 081	267 176	263 736	864	246 217	16 655		263 736
Aménagement		10 000	15 000	9 656	7 362	6 412		4 828	1 584		6 412
Totaux	270 900	355 000	339 532	327 000	319 705	314 966	9 532	285 934	18 239	1 262	314 966

Mise aux normes de l'éclairage public - opération 1805

Dépenses	AP				
	Initiale	Actualisation			
	2016	2018	2021	2022	2024
Travaux	165 500	141 500	171 617	157 671	150 130

Dépenses	CP								Total
	Réalisé								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Travaux	27 613	4 084	0	19 547	28 173	41 613	0	29 100	150 130

2 - Autorisation de programme suspendue**Rénovation énergétique de la Mairie - opération 2205**

Dépenses	AP			CP			Total
	Initiale	Actualisation		Réalisé		Prévu	
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Rénovation énergétique de la Mairie	220 000	264 000	0	0	0	0	0
Totaux	220 000	264 000	0	0	0	0	0



3 - Autorisations de programmes en cours

Les travaux prévus dans le cadre des AP/CP seraient ajustés de la façon suivante (montants en euros) :

Construction salle omnisport - opération 2206

Dépenses	AP			CP						Total
	Initiale	Actualisation		Réalisé		Prévu				
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Etude et travaux	3 000 000	3 700 000	3 700 000	3 125	0	15 000	1 000 000	1 500 000	1 181 875	3 700 000
Rénovation réseau chaleur EG		240 000	240 000						240 000	240 000
Installation de panneaux solaire		180 000								0
Totaux	3 000 000	4 120 000	3 940 000	3 125	0	15 000	1 000 000	1 500 000	1 421 875	3 940 000

Cœur de village phase II - opération 2301

Dépenses	AP		CP				Total
	Initiale	Actualisation	Réalisé	Prévu			
	2023	2023	2023	2024	2025	2026	
Etude et travaux	2 400 000	9 000 000	50 692	1 955 000	5 180 000	1 814 308	9 000 000
Totaux	2 400 000	9 000 000	50 692	1 955 000	5 180 000	1 814 308	9 000 000

Plan plage - opération 2302

Dépenses	AP	CP					Total
	Initiale	Réalisé	Prévu				
	2023	2023	2024	2025	2026	2027	
Etude et travaux	232 000	0	0	50 000	162 000	20 000	232 000
Totaux	232 000	0	0	50 000	162 000	20 000	232 000

4 - Nouvelle autorisation de programme

Panneaux photovoltaïques - opération 2401

Dépenses	AP	CP			Total
	Initiale	Prévu			
	2024	2024	2025		
Etude et travaux	422 000	100 000	322 000	422 000	
Totaux	422 000	100 000	322 000	422 000	



4. Budgets primitifs 2024 consolidés (annexes et autonomes)

4.1 Budgets annexes au budget « Commune »

Exprimés en euros, équilibrés en dépenses et en recettes

	Fonctionnement	Investissement	Budget total
Commune	11 284 900	6 966 100	18 251 000
Bois et forêt	624 200	36 509	660 709
Tourisme	554 770		554 770
Lotissement	675 803	277 177	952 980
Total	13 139 673	7 279 786	20 419 459

4.2 Budgets autonomes

Exprimés en euros, équilibrés en dépenses et en recettes

	Fonctionnement	Investissement	Budget total
CCAS	177 275	88 681	265 956
RPA	333 050	5 368	338 418

5. Présentation synthétique des annexes budgétaires

5.1 Fiscalité

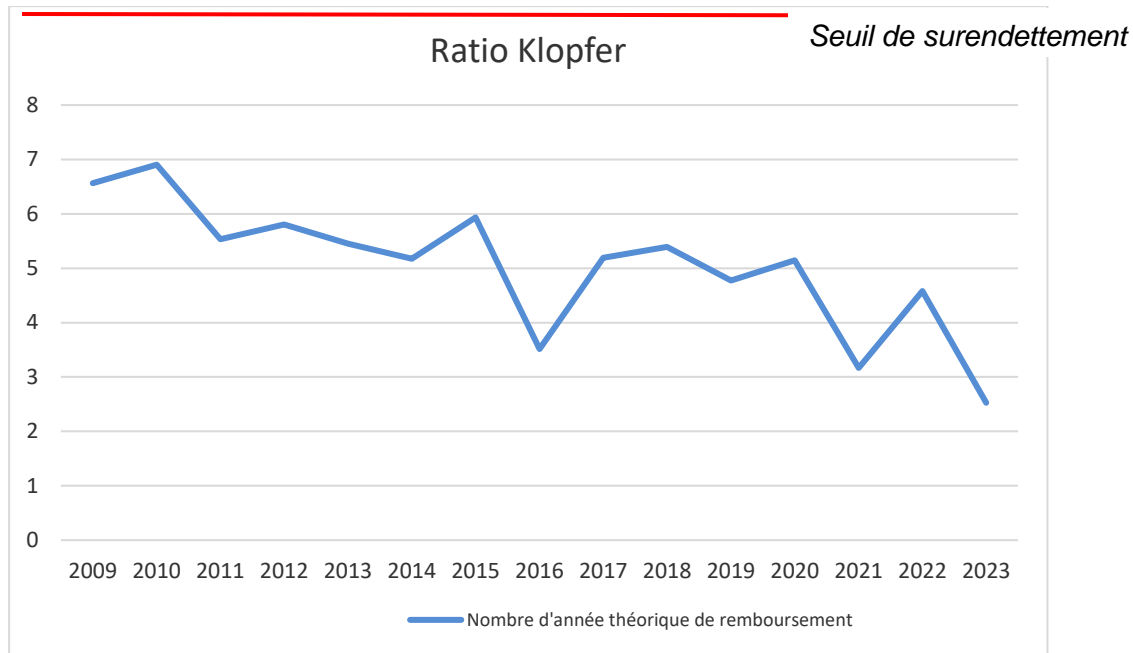
Les taux des taxes locales seraient inchangés depuis 15 ans. Les taux pour 2024 seraient :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,86%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,35%
- majoration de la taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale de : 16%.



5.2 Endettement

5.2.1 Ratio Klopfer



Les seuils généralement admis sont :

- plus de 15 ans : situation très mauvaise
- de 11 à 15 ans : situation mauvaise
- de 8 à 11 ans : situation bonne
- moins de 8 ans : situation saine

Ce ratio est calculé de la façon suivante :

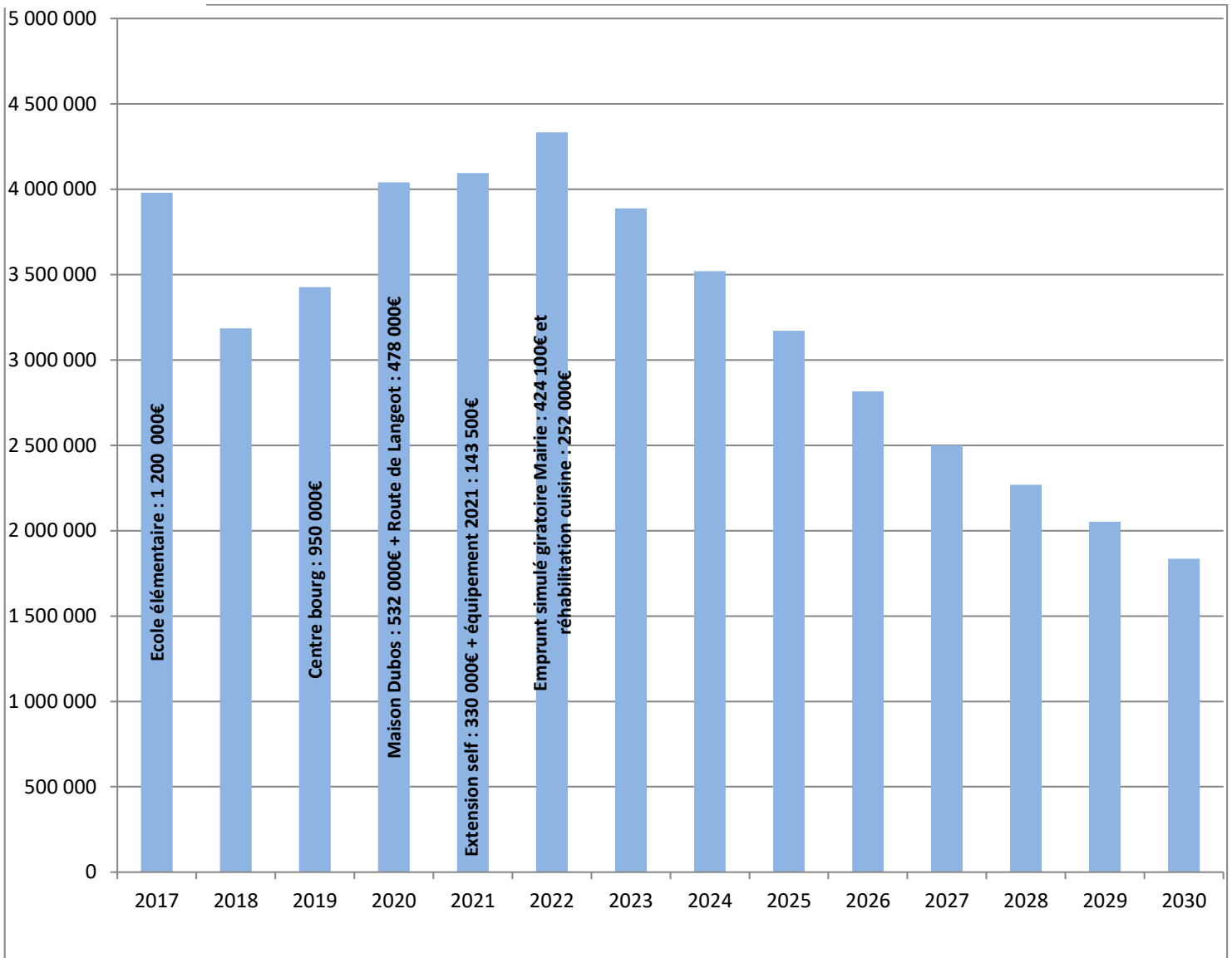
Encours de la dette (capital)

(recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement)

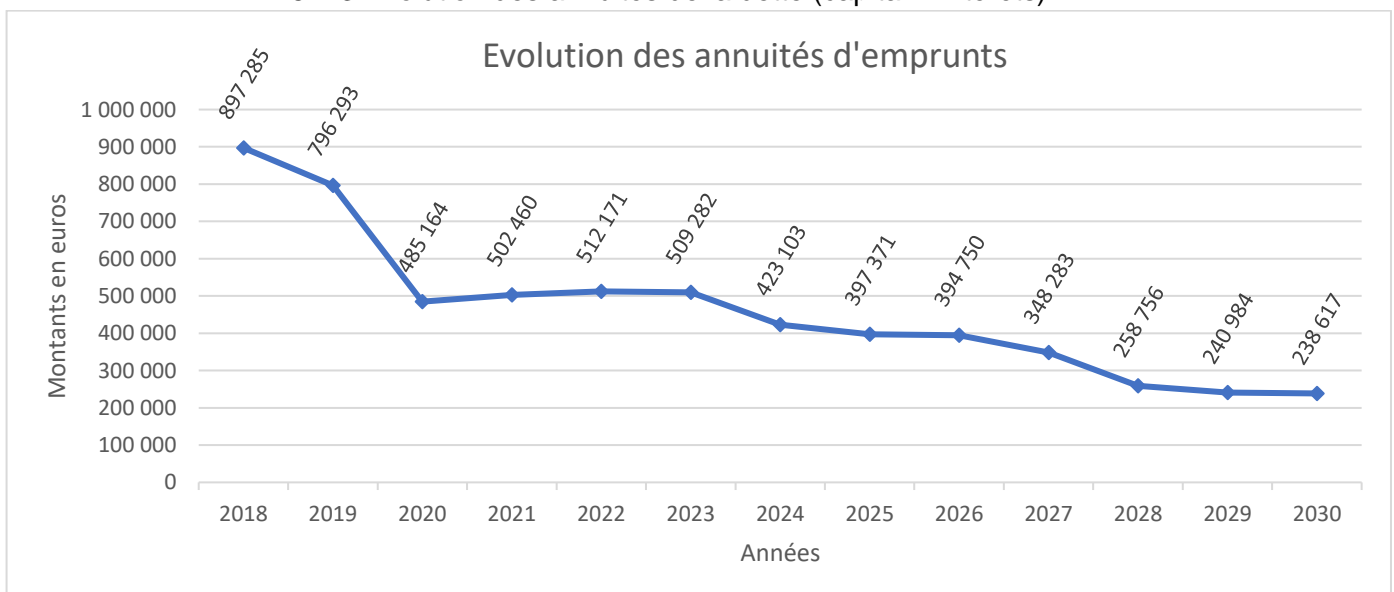


5.2.2 Extinction de la dette

Montant en euros



5.2.3 Evolution des annuités de la dette (capital + intérêts)



Les pics de 2018 et 2019 s'expliquent par le remboursement d'emprunts relais.



5.3 Indemnités perçues par les membres du Conseil municipal

Chaque année, les communes doivent établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres du Conseil municipal (article 93 de la loi n° 2019-461 codifié à l'article L2123-24-1-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Les indemnités perçues en 2023 par les membres du Conseil municipal de Sanguinet sont :

Fonction	Indemnités nettes
Maire	21 487
Adjoint n°1	8 939
Adjoint n°2	8 171
Adjoint n°3	8 171
Adjoint n°4	8 171
Adjoint n°5	8 171
Adjoint n°6	8 171
Adjoint n°7	8 171
Adjoint n°8	8 171
Conseiller délégué n°1	2 560
Conseiller délégué n°2	2 132
Conseiller délégué n°3	2 132
Conseiller délégué n°4	2 133
Totaux	96 580